



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 3588

Texte de la question

M Willy Dimeglio attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du tourisme, sur la necessite de creer des espaces non fumeurs dans certains restaurants disposant d'un nombre important de tables. En effet, la plupart des chaines de restaurant « Fast Food » proposent des emplacements non fumeurs. Ces espaces seraient particulierement apprecies par les enfants et les personnes agees. En consequence, il lui demande s'il envisage de proposer des mesures pour creer des emplacements non fumeurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Le decret du 12 septembre 1977 interdisant de fumer dans certains lieux affectes a un usage collectif n'a pas vise les restaurants, du moins quand des normes minimales de ventilation sont respectees. Les aménagements proposes par les restaurants rapides relevent donc d'initiatives purement commerciales mais ayant valeur d'exemple et a juste titre tres apprecies de la clientele. L'extension des obligations de separation de secteurs fumeurs et non fumeurs a d'autres lieux publics est actuellement a l'etude. En attendant ces eventuelles avancees reglementaires, le ministere des affaires sociales ne peut qu'inciter les differents professionnels, dont les restaurateurs, a prendre des a present des mesures propres a preserver les clients non fumeurs des desagregements dus a la fumee des autres consommateurs. c'est donc aux professionnels a savoir prendre les initiatives correspondant a une evolution normale que les plus dynamiques ont deja su anticiper. Le ministere du tourisme ne peut qu'etre entierement favorable a toutes les initiatives accroissant le confort et l'agrement de la clientele.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3588

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2802